

Initiatives ministérielles

M. Kilgour: Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

M. Edwards: Il a été précisé hier par l'honorable ministre du Travail en réponse à une question du leader parlementaire de l'opposition et il figure au *Feuilleton* d'aujourd'hui. Je pense que mon collègue s'empressera de corriger les faits.

Mme le vice-président: J'ai entendu le député d'Edmonton-Sud-Est mentionner qu'il ne s'agissait pas d'un rappel au Règlement, mais je devais écouter ce que le secrétaire parlementaire avait à dire avant de prendre une décision en toute équité. Le député de Glengarry—Prescott—Russell a la parole.

M. Boudria: Madame la Présidente, étant donné que nous n'avons pas eu droit, bien entendu, à une décision de votre part, nous devons supposer que cette diatribe ne constituait pas, en fait, un rappel au Règlement, ce qui nous amène à un point intéressant.

M. Edwards: J'espère que vous retirerez votre allégation.

M. Boudria: Vous voulez que je retire mon allégation? Si nous devons en débattre, eh bien faisons-le. Ainsi, hier, le gouvernement nous a dit qu'il voulait se pencher sur le projet de loi C-93, puis il a changé d'idée et il a voulu étudier le projet de loi C-98, avant de revenir au C-93. Aujourd'hui, le gouvernement a empêché ses propres députés de déposer des pétitions et il a présenté ensuite le projet de loi C-73. Parlons-en d'une allégation! Ce sont les faits.

M. McKnight: Ouvrez le document sur votre pupitre. Lisez l'ordre du jour.

M. Boudria: Le ministre d'en face, qui auparavant était ministre de l'Agriculture et est maintenant ministre de l'Énergie, sait tout cela, j'en suis sûr. Mais venons-en au projet de loi C-73.

Ce projet de loi a trait aux Postes dont je me fais une joie particulière de parler aujourd'hui, étant donné que pas plus tard qu'hier, les Canadiens ont appris à leur grand étonnement quelle était au juste la politique de la Société canadienne des postes et comment elle fonctionnait.

Si vous faites partie de cette race de simples députés et que le maître de postes de votre circonscription prend sa retraite, le bureau de poste est tout simplement fermé. Par contre, si vous êtes le député de Charlevoix, c'est-à-dire le premier ministre, et que le maître de postes prend sa retraite, la règle est tout autre. Voilà comment ça fonctionne. La Société canadienne des postes considère le départ à la retraite du maître de postes comme une raison naturelle de fermer ses bureaux. Le vieillissement et la mort sont aussi naturels. Je suppose que les conser-

vateurs en face saisissent toute occasion naturelle de fermer les bureaux de postes dans les régions rurales.

Dans les collectivités rurales, dans de nombreux villages, le seul bâtiment à arborer le drapeau national est le bureau de poste.

Que fait la Société canadienne des postes? Elle a d'abord retiré le blason de son insigne. Puis ce fut le tour du drapeau canadien. Non satisfaite, la voilà qui retire à présent le bureau de poste tout entier. Bref, il ne reste plus rien. Plus de présence fédérale dans les régions rurales, fini le drapeau canadien. Parti.

Le député d'en face me dit de faire attention à mes propos quand je parle de la Société canadienne des postes. Serait-ce qu'il a l'intention de lancer à ma poursuite Don Lander ou un de ses faiseurs d'images qui sont en train de déjeuner de l'autre côté de la rue, au Cercle national des journalistes, si je ne le fais pas? Ils sont un message qui ne correspond nullement à la vérité que nous connaissons tous—ceci pour dire les choses gentiment. Mais, la vérité, la voici.

[Français]

Le village de Saint-Irénée, population: 363, a perdu son maître de poste, mais il a gardé son bureau de poste quand même, le 1^{er} décembre 1992. Certains de ces villages sont dans la circonscription du député d'en face, d'autres dans la circonscription du premier ministre. Celui de Baie-Saint-Paul, population: 3 733, j'admettrai même que 3 733 même dans ma circonscription, on aurait peut-être gardé le bureau de poste ouvert. De toute façon celui-là est resté ouvert à Baie-Saint-Paul. À Forestville, le député connaît cela, la même chose, il est resté ouvert. Saint-Siméon, population: 1 020, celui-là n'est pas gros, le maître de poste démissionne le 4 février 1991. On a laissé le tout avec un maître de poste intérimaire jusqu'au 9 mars 1992, et on en a embauché un autre. Le bureau de poste est resté ouvert. C'est tant mieux!

Mais pourquoi la même règle ne s'applique-t-elle pas aux autres Canadiens vivant en milieu rural? Saint-Joseph-de-la-Rive, le député d'en face connaît cela, population: 225, 35 maisons; le maître de poste quitte, on a émis un concours pour en embaucher un autre. Le nouveau n'est pas encore embauché mais le bureau de poste demeure toujours ouvert et on a annoncé qu'on en embauchait un autre. Bras-d'or Baie, on connaît cela, un groupe 1, le plus petit bureau de poste qui existe au Canada. . .

M. Langlois: C'est dans ma circonscription!

M. Boudria: Je le sais que c'est dans la circonscription de l'honorable député de Manicouagan.